

**Monsieur le Commissaire enquêteur**

En tant que résidente dans une commune voisine de Doussay, je suis fortement opposée au projet éolien pour les raisons suivantes :

- **pression environnementale trop forte sur l'avifaune** du fait de sa proximité avec cinq milieux naturels protégés, dont la forêt de Scevolles à 1.5 km, avec pour conséquence un risque d'impact sur des oiseaux migrateurs protégés tels que l'outarde canepière ou le busard cendré ; par ailleurs, des mesures pour la protection et la sauvegarde de la population des **chiroptères** ne sont pas suffisantes à la lecture de l'avis de la MRAe. En effet, cette dernière considère que les modifications de la géométrie des aérogénérateurs par-rapport au premier projet sont susceptibles d'impacts significatifs sur les espèces de bas-vol par collision

- **non prise en considération de l'impact sur la santé humaine et animale**. Ainsi, dans l'actualité, il est devenu récurrent d'entendre des éleveurs qui témoignent d'une mortalité anormale dans leur bétail et, parfois, à des kilomètres du parc éolien. Or, ce phénomène commence à être de plus en plus documenté par des géobiologues. La raison serait qu'une éolienne, se trouvant au croisement de zone de faille où circule l'eau, génère un champ de torsion qui se propage tout le long de la faille qui peut courir sur plusieurs kilomètres. Or, la **MRAe souligne elle-même dans son avis qu'aucune caractérisation des zones humides du site d'accueil n'est présentée**.

- **pollution visuelle** dans un site riche en patrimoine historique et naturel.

- enfin, je suis opposée à ce projet qui est un **non-respect du moratoire voté à l'unanimité par le Conseil Départemental de la Vienne le 17 Décembre 2021 de toute nouvelle installation éolienne sur le département de la Vienne**.

Pour tous ces motifs, merci de rendre un avis défavorable.

Anick Laurenty-Lepron

